



TERRITOIRE  
PAYS  
SALONNAIS  
-

**COMPTE RENDU  
CONSEIL DE TERRITOIRE**

**Lundi 2 mai 2022**  
**Séance à 18h30**

**SALON DE PROVENCE**  
**281 Boulevard Maréchal FOCH**

## APPEL

*Secrétaire de séance : David YTIER*

❖ **Etaient présents à cette Assemblée :**

André BERTERO, Marylène BONFILLON, Jean-Pierre CESARO, Hélène GENTE-CEAGLIO, Philippe GINOUX (jusqu'au point 1), Yannick GUERIN, Olivier GUIROU, Nicolas ISNARD, Didier KHELFA, Pascal MONTECOT, Christian NERVI, Anne REYBAUD, Michel ROUX, Franck SANTOS, Marie-France SOURD GULINO, Yves WIGT, David YTIER.

❖ **Etaient représentés à cette Assemblée :**

Julie ARIAS donne pouvoir à Olivier GUIROU, Philippe GINOUX donne pouvoir à Nicolas ISNARD (à partir du point 1), Stéphane LE RUDULIER donne pouvoir à David YTIER.

❖ **Etaient absents et excusés :**

Philippe GRANGE, Henri PONS.

## OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur Le Président Nicolas ISNARD souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée Délibérante pour le Conseil de Territoire se tenant sis 281 boulevard Maréchal Foch à Salon de Provence.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Territoire a pu valablement délibérer.

## DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation d'un secrétaire par le Conseil de Territoire.

Le secrétaire de séance désigné est M. David YTIER.

## APPROBATION DU PROCES VERBAL

Sans aucune remarque, le procès-verbal en date du 7 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

## DELIBERATIONS

### 1. Avis du Conseil de Territoire

**Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM Grand Delta Habitat pour le financement de l'opération d'acquisition en VEFA de 15 logements locatifs sociaux dénommée " Les Pipistrelles de la Durance " située Chemin des Grandes Terres à Mallemort**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM Grand Delta Habitat pour le financement de l'opération d'acquisition en VEFA de 15 logements locatifs sociaux dénommée " Les Pipistrelles de la Durance " située Chemin des Grandes Terres à Mallemort ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

### 2. Avis du Conseil de Territoire

**Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM Unicil pour le financement de l'opération d'acquisition en VEFA de 30 logements locatifs sociaux dénommée " Les Oléanes " située Ecoquartier Saint-Exupéry, Route des Pérussiers à La Fare-les-Oliviers**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation d'une garantie d'emprunt à la SA HLM Unicil pour le financement de l'opération d'acquisition en VEFA de 30 logements locatifs sociaux dénommée " Les Oléanes " située Ecoquartier Saint-Exupéry, Route des Pérussiers à La Fare-les-Oliviers ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

### **3. Avis du Conseil de Territoire**

#### **Attribution d'une subvention à l'association "COSENS" - Approbation d'une convention d'objectifs**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Attribution d'une subvention à l'association "COSENS" - Approbation d'une convention d'objectifs ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

### **4. Avis du Conseil de Territoire**

#### **Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique - Approbation d'une convention**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique - Approbation d'une convention ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

### **5. Avis du Conseil de Territoire**

#### **Approbation d'une convention de mandat avec la RDT 13 pour la conduite d'études complémentaires à la mise en œuvre d'un service de proximité de Fret Ferroviaire**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation d'une convention de mandat avec la RDT 13 pour la conduite d'études complémentaires à la mise en œuvre d'un service de proximité de Fret Ferroviaire ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

### **6. Avis du Conseil de Territoire**

#### **Approbation d'un protocole indemnitaire dans le cadre de la modification unilatérale du contrat de Délégation de Service Public relatif à l'exploitation des parcs de stationnement Empéri et Portail Coucou à Salon de Provence, portant sur la mise en œuvre d'heures gratuites de stationnement en décembre 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation d'un protocole indemnitaire dans le cadre de la modification unilatérale du contrat de Délégation de Service Public relatif à l'exploitation des parcs de stationnement Empéri et Portail Coucou à Salon de Provence, portant sur la mise en œuvre d'heures gratuites de stationnement en décembre 2021 ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

### **7. Avis du Conseil de Territoire**

#### **Approbation d'une convention de servitude de tréfonds sur les parcelles cadastrées AI n° 0056, 0057, 0065, 0068 autorisant le passage des réseaux d'eaux usées et d'eau potable au niveau de la zone d'activité dite " Les Barrales " à La Fare les Oliviers**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation d'une convention de servitude de tréfonds sur les parcelles cadastrées AI n° 0056, 0057, 0065, 0068 autorisant le passage des réseaux d'eaux usées et d'eau potable au niveau de la zone d'activité dite " Les Barrales " à La Fare les Oliviers ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

## **8. Avis du Conseil de Territoire**

### **Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Fare les Oliviers - Approbation de la modification n° 8**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Fare les Oliviers - Approbation de la modification n° 8 ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

## **9. Décision du Conseil de Territoire**

### **Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Fare les Oliviers - Engagement d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité - Secteur Les Barrales**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- SAISIT le Conseil de la Métropole afin que ce dernier sollicite de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'engagement de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de La Fare les Oliviers pour permettre la réalisation d'un projet à vocation résidentielle au sein du secteur Les Barrales.

- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2022 et suivants de l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais à l'opération 2018301700 - compte 4581183017 - fonction 510.

## **10. Avis du Conseil de Territoire**

### **Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Fare les Oliviers - Engagement d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité - Secteur Les Barrales et définition des modalités de concertation**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Fare les Oliviers - Engagement d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité - Secteur Les Barrales et définition des modalités de concertation ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

## **11. Avis du Conseil de Territoire**

### **Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Barben - Application des articles R151-1 à R151-55 du Code de l'Urbanisme dans leur rédaction en vigueur au Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Barben - Application des articles R151-1 à R151-55 du Code de l'Urbanisme dans leur rédaction en vigueur au Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

## **12. Avis du Conseil de Territoire**

### **Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rognac - Bilan de la mise à disposition du dossier au public - Approbation de la modification simplifiée n° 4**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rognac - Bilan de la mise à disposition du dossier au public - Approbation de la modification simplifiée n° 4 ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

### **13. Avis du Conseil de Territoire**

#### **Institution du Droit de Prémption Urbain sur la commune de Charleval**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Institution du Droit de Prémption Urbain sur la commune de Charleval ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

### **14. Avis du Conseil de Territoire**

#### **Institution du Droit de Prémption Urbain sur la commune de La Fare les Oliviers**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Institution du Droit de Prémption Urbain sur la commune de La Fare les Oliviers ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

### **15. Avis du Conseil de Territoire**

#### **Institution du Droit de Prémption Urbain sur la commune d'Eyguières**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Institution du Droit de Prémption Urbain sur la commune d'Eyguières ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

### **16. Avis du Conseil de Territoire**

#### **Institution du Droit de Prémption Urbain sur la commune de Pélissanne**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Institution du Droit de Prémption Urbain sur la commune de Pélissanne ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

### **17. Avis du Conseil de Territoire**

#### **Institution du Droit de Prémption Urbain sur la commune de Sénas**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Institution du Droit de Prémption Urbain sur la commune de Sénas ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

### **18. Avis du Conseil de Territoire**

#### **Institution du Droit de Prémption Urbain sur la commune de Berre-l'Étang**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Institution du Droit de Prémption Urbain sur la commune de Berre-l'Étang ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

**19. Décision du Conseil de Territoire****Contrat de Ville du Conseil de Territoire du Pays Salonais – Approbation du programme annuel 2022 et attribution de subventions**

Il est précisé que Madame Marie-France SOURD GULINO et Messieurs André BERTERO et Didier KHELFA ne prennent pas part au vote, conformément à l'article L 2131-11 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le programme d'actions 2022 du Contrat de Ville du Territoire du Pays Salonais ainsi que le plan de financement prévisionnel de chacune des actions, tels que présentés, en ce qui concerne les crédits spécifiques « Politique de la Ville ».

- DECIDE l'attribution par le Conseil de Territoire du Pays Salonais d'une subvention pour chacune des actions, selon le tableau suivant :

<b>NOM DU PORTEUR</b>	<b>NOM DE L'ACTION</b>	<b>LIEU DE DEROULEMENT DE L'ACTION</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION de la Métropole Aix-Marseille-Provence</b>	<b>BUDGET DE L'ACTION</b>
<b>CAVM</b>	Les jardins du vieux moulin	Salon	<b>6 000</b>	53 302
<b>PROPULSE</b>	Ateliers et chantiers autour du logement	Salon et Berre	<b>2 000</b>	42 715
<b>AGGLOPOLE PROVENCE INITIATIVE</b>	Cités lab Pays Salonais	Salon et Berre	<b>2 500</b>	54 400
<b>FACE SUD PROVENCE</b>	Création et animation d'un réseau d'entreprises engagées au service des habitants des QPV	Salon	<b>3 500</b>	15 000
<b>INFORMATIQUE EMPLOI PLUS</b>	Accompagnement numérique vers l'emploi	Salon	<b>2 000</b>	7 844
<b>PROPULSE</b>	Entrée en parcours AI	Salon et Berre	<b>11 000</b>	58 229
<b>WIMO OV</b>	Accompagnement à la mobilité inclusive pour le retour à l'emploi	Salon	<b>5 500</b>	81 475
<b>AAGESC</b>	Parentalité pouvoir d'agir	Salon	<b>1 000</b>	117 262
<b>AAGESC</b>	Réussite scolaire renforcée et relation intra-familiale	Salon	<b>1 000</b>	31 861
<b>CAVM</b>	Ma terre mon école	Salon	<b>1 500</b>	20 918
<b>COURS GALILEE</b>	Renforcement scolaire	Berre	<b>4 000</b>	16 000
<b>EDUCAL</b>	Vacances sans connexion	Salon	<b>2 500</b>	8 000
<b>ESPRE</b>	Rév'ailes toi	Salon	<b>12 000</b>	168 500
<b>ESPRE</b>	Stages de remobilisation et soutien aux enfants dys	Salon et Berre	<b>8 000</b>	25 400
<b>SALON DE MUSIQUE</b>	Concerts jeune public aux Canourgues	Salon	<b>2 500</b>	6 420
<b>MDA 13 NORD</b>	Dispositif d'expression des compétences psychosociales pour favoriser l'accrochage scolaire	Salon	<b>1 500</b>	9 174
<b>MOSAIQUE</b>	Expression jeunes : les adolescents vus par les adolescents	Salon	<b>4 000</b>	45 856
<b>OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS</b>	Favoriser le décroisement l'ouverture vers l'extérieur	Salon	<b>1 500</b>	73 160
<b>SALON ACTION SANTE</b>	Parents enfants école réussissons ensemble !	Salon	<b>5 500</b>	23 100
<b>PILE ET FACE</b>	Jeu après jeu je deviens je	Salon et Berre	<b>4 500</b>	24 700

<b>SALON ACTION SANTE</b>	En route les pitchouns préparons la rentrée !	Salon	<b>4 000</b>	13 500
<b>SECOURS POPULAIRE FRANCAIS</b>	Vacances familles et jeunes	Salon	<b>1 000</b>	20 000
<b>AQUARELLE (anciennement MDQB)</b>	Eveil des bambins	Berre	<b>4 000</b>	15 036
<b>GROUPE ADDAP 13</b>	Dispositif Seconde Chance (BAFA/SB) renforcée	Berre	<b>11 000</b>	53 660
<b>MDA 13 NORD</b>	Renforcement des compétences psychosociales par la création artistique	Salon et Berre	<b>2 000</b>	8 346
<b>AQUARELLE (anciennement MDQB)</b>	Jeunes en action	Berre	<b>1 500</b>	70 266
<b>PAIS</b>	Effet sport : santé et sport	Salon	<b>4 000</b>	18 100
<b>SALON ACTION SANTE</b>	La santé avec vous !	Berre	<b>2 000</b>	14 050
<b>SALON ACTION SANTE</b>	La table familiale	Salon	<b>5 000</b>	16 400
<b>SALON ACTION SANTE</b>	Point écoute alimentation	Salon	<b>2 500</b>	5 000
<b>SALON ACTION SANTE</b>	Pôle parentalité	Salon	<b>14 000</b>	28 750
<b>EDUCAL</b>	Bougeons en famille	Salon et Berre	<b>3 000</b>	8 000
<b>AAGESC</b>	Festival des arts du monde et des exilés	Salon	<b>1 500</b>	26 500
<b>BOMAYE</b>	Dictée pour tous	Berre	<b>2 000</b>	9 000
<b>BOMAYE</b>	Happy end	Berre	<b>3 000</b>	9 600
<b>BOMAYE</b>	Happy end	Salon	<b>3 000</b>	19 200
<b>CAVM</b>	Aux RDV des arts	Salon	<b>2 000</b>	29 440
<b>CAVM</b>	Fonds de participation des habitants	Salon	<b>1 000</b>	7 293
<b>FRANCE PLUS BERRE</b>	Faciliter l'autonomie des citoyens des quartiers prioritaires de la Ville de Berre	Berre	<b>3 000</b>	17 500
<b>FRANCE PLUS BERRE</b>	Sorties familles en autonomie	Berre	<b>1 500</b>	10 000
<b>AQUARELLE (anciennement MDQB)</b>	De l'estime à soi vers l'autonomie	Berre	<b>4 500</b>	18 948
<b>AQUARELLE (anciennement MDQB)</b>	Expression de rue	Berre	<b>4 000</b>	15 295
<b>MOSAIQUE</b>	De l'inclusion sociale à l'égalité citoyenne	Salon	<b>3 000</b>	51 517
<b>MOSAIQUE</b>	Mosaik'Mobil	Salon	<b>5 500</b>	33 777
<b>MOSAIQUE</b>	Mosaikart « Acteurs et artistes du territoire »	Salon	<b>8 000</b>	41 814
<b>L'UNIVERSITE DU CITOYEN</b>	Construire ensemble des solutions	Salon	<b>10 000</b>	44 048
<b>L'UNIVERSITE DU CITOYEN</b>	Appui au conseil citoyen	Berre	<b>2 000</b>	14 155
<b>TOTAUX</b>			<b>190 000</b>	<b>1 502 511</b>

- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais, chapitre 65, compte 65748.



## **20. Décision du Conseil de Territoire**

### **Attribution d'une subvention au profit de l'association Maison des Adolescents Nord des Bouches-du-Rhône – Approbation d'un contrat d'objectifs**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ATTRIBUE une subvention de 10.000 € à l'association Maison des Adolescents Nord des Bouches-du-Rhône pour l'année 2022.
- APPROUVE le contrat d'objectifs, tel que présenté, à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et l'association Maison des Adolescents Nord des Bouches-du-Rhône.
- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer le présent contrat d'objectifs et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais, chapitre 65, compte 65748.

## **21. Avis du Conseil de Territoire**

### **Approbation de la convention relative à l'attribution d'une subvention à l'Association de Prévention et de Réinsertion Sociale (APERS) au titre de l'exercice 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation de la convention relative à l'attribution d'une subvention à l'Association de Prévention et de Réinsertion Sociale (APERS) au titre de l'exercice 2022 ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

## **22. Avis du Conseil de Territoire – DOSSIER RETIRÉ**

### **Avis de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur le projet de Schéma Départemental des aires d'accueil des gens du voyage (2021-2026)**

## **23. Décision du Conseil de Territoire**

### **Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Lamanon pour une opération d'aménagement relevant de la compétence assainissement des eaux pluviales**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, telle que présentée, à conclure avec la commune de Lamanon, portant sur l'opération suivante :
  - Création d'un trottoir Rd72f - Lotissement des Canisses - Busage d'un tronçon pluvial.
- Le montant prévisionnel des travaux pour cette opération s'élève à : 13 032,00 euros TTC.
- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer cette convention et à prendre toutes dispositions y concourant.
  - PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget de l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais 2022 et suivants - Autorisation de Programme 183190 - Opération n° 2018301500 - Chapitre 4581183015 - Fonction 734 - Gestionnaire 3T220.

## **24. Décision du Conseil de Territoire**

### **Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Salon-de-Provence pour des opérations d'aménagements relevant de la compétence assainissement des eaux pluviales**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, telle que présentée, à conclure avec la commune de Salon-de-Provence, portant sur les opérations suivantes :
- « Parking Bel-Air – Allée des Justes – Création d'une antenne pluviale »
- « Avenue du Bachaga Boualem – Création d'un fossé pluvial »
- « Rue Prince des Baux – Création d'une antenne pluviale »
- « Hameau de Diane – Pose d'une clôture pour sécuriser le bassin de rétention »
- « Rue des Frères Lamanon – Création d'une antenne pluviale »
- « Bassin Aurélia – Aménagement pluvial pour mise en sécurité par une clôture périphérique et une rampe d'accès pour l'entretien »
- « Avenue de Grans – Création d'une antenne pluviale »
- « Rue Suzanne de Vacquerolles – Aménagement du trottoir pour la récupération des eaux de pluie »
- « Rue Janicot – Réalisation d'un regard sur le réseau pluvial »
- « Rue Girard – Création d'une antenne pluviale »
- « Avenue du Bachaga Boualem – Etude d'un nouvel émissaire pluvial »
- « Allée des Liserons – Busage d'un fossé pluvial »
- « Résidence les Launes – Création d'une antenne pluviale ».

Le montant prévisionnel des travaux pour cette opération s'élève à 458 460,60 euros TTC.

- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer cette convention et à prendre toutes dispositions y concourant.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget de l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais 2022 et suivants - Autorisation de Programme 183190 - Opération n° 2018301500 - Chapitre 4581183015 - Fonction 734 - Gestionnaire 3T220.

#### **25. Avis du Conseil de Territoire**

##### **Approbation d'une convention de partenariat avec CVE SOLAR, Energie Partagée Investissement et Enercoop pour la mise en œuvre du projet de centrale photovoltaïque à Mallemort**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation d'une convention de partenariat avec CVE SOLAR, Energie Partagée Investissement et Enercoop pour la mise en œuvre du projet de centrale photovoltaïque à Mallemort ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

#### **26. Décision du Conseil de Territoire**

##### **Attribution d'une subvention au profit de l'association Solidarité Paysans Provence Alpes pour l'année 2022 et approbation d'une convention annuelle d'objectifs**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 3 000 € au profit de l'association Solidarité Paysans Provence Alpes, pour l'année 2022.
- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et l'association Solidarité Paysans Provence Alpes, telle que présentée.
- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer cette convention et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais 2022 - Chapitre 65 - Compte 65748 - Fonction 6312 - Gestionnaire 3T040.

#### **27. Décision du Conseil de Territoire**

##### **Attribution d'une subvention au profit de l'association Maison de la Transhumance pour l'année 2022 et approbation d'une convention annuelle d'objectifs**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement spécifique d'un montant de 8 000 € au profit de l'association Maison de la Transhumance pour l'année 2022, à concurrence de 5 000 € pour l'action 1 « La Routo. Sur les pas de la Transhumance » et de 3 000 € pour l'action 2 « Animation du centre Euro-méditerranéen de ressources sur la Transhumance. »
- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et l'association Maison de la Transhumance, telle que présentée.
- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer cette convention et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais 2022 - Chapitre 65 - Compte 65748 - Fonction 6312 - Gestionnaire 3T040.

#### **28. Décision du Conseil de Territoire**

##### **Attribution d'une subvention au profit de l'association Centre d'Etudes Techniques Agricoles (CETA) de Berre l'Etang au titre de l'année 2022 et approbation d'une convention annuelle d'objectifs**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 3 000 € au profit de l'association Centre d'Etudes des Techniques Agricoles - CETA de Berre l'Etang, pour l'année 2022.
- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et l'association Centre d'Etudes Techniques Agricoles - CETA de Berre l'Etang, telle que présentée.
- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer cette convention et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais 2022 - Chapitre 65 - Compte 65748 - Fonction 6312 - Gestionnaire 3T040.

## **29. Avis du Conseil de Territoire**

### **Approbation d'un avenant de prolongation de la convention d'animation de la zone agricole protégée de Rognac**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Approbation d'un avenant de prolongation de la convention d'animation de la zone agricole protégée de Rognac ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

## **30. Avis du Conseil de Territoire**

### **Demande d'établissement de servitude de passage et d'aménagement sur les pistes de défense de la forêt contre l'incendie dites "LA206", "RO101", "RO205" et "RO217" situées sur le Territoire du Pays d'Aix et le Territoire du Pays Salonais**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Demande d'établissement de servitude de passage et d'aménagement sur les pistes de défense de la forêt contre l'incendie dites "LA206", "RO101", "RO205" et "RO217" situées sur le Territoire du Pays d'Aix et le Territoire du Pays Salonais ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

## **31. Décision du Conseil de Territoire**

### **Attribution de subventions à des associations économiques, culturelles et sportives au titre de l'exercice 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ATTRIBUE aux associations économiques, sportives et culturelles, les subventions telles que décrites dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 24 000 €, au titre de l'exercice 2022.

<b>Association</b>	<b>Montant proposé</b>
Office Municipal des Sports et de la vie Culturelle et Sociale - Alleins	3 000 €
FDACOM - Aurons	3 000 €
Forum des Jeunes et de la Culture - Berre l'Etang	3 000 €
Foyer rural de Charleval	3 000 €
Alpilles Provence Hand-Ball Eyguières Club	3 000 €
Office Municipal de la Culture - La Fare les Oliviers	3 000 €
Pélissanne Culture et Traditions	3 000 €
Les amis du Patrimoine de Velaux	3 000 €

- APPROUVE les termes des conventions, telles que présentées, à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et les associations suivantes :

- Office Municipal des Sports et de la vie Culturelle et Sociale - Alleins
- FDACOM - Aurons
- Forum des Jeunes et de la Culture - Berre l'Etang
- Foyer rural de Charleval
- Alpilles Provence Hand-Ball Eyguières Club
- Office Municipal de la Culture - La Fare les Oliviers
- Pélissanne Culture et Traditions
- Les amis du Patrimoine de Velaux

- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer les présentes conventions et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais 2022 - Chapitre 65 - Compte 65748.

### 32. Décision du Conseil de Territoire

#### Attribution de subventions à des associations culturelles et sportives à vocation intercommunale au titre de l'exercice 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :  
- ATTRIBUE aux associations sportives et culturelles à vocation intercommunale les subventions telles que décrites dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de 16 000 €, au titre de l'exercice 2022.

Association	Montant proposé
X-Terra Aventure Pélissanne	6 000 €
Association pour la programmation culturelle de l'Espace Charles Trenet – Salon de Provence	10 000 €

- APPROUVE les termes des conventions, telles que présentées, à conclure entre le Conseil de Territoire du Pays Salonais et les associations suivantes :

- X-Terra Aventure Pélissanne
  - Association pour la programmation culturelle de l'Espace Charles Trenet – Salon de Provence
- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer les présentes conventions et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais 2022 - Chapitre 65 - Compte 65748.

#### 1. Donné acte des décisions du Président du Conseil de Territoire

Le Conseil de Territoire PREND ACTE des décisions du Président du Conseil de Territoire prises en application de l'article L. 5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délégation consentie au Président du Conseil de Territoire par délibération n°195/21 du 13 décembre 2021 :

13/22 : Convention d'utilisation de la piscine Claude Jouve à Berre L'Étang - COMMUNE DE GIGNAC LA NERTHE

Les prestations seront facturées selon les tarifs en vigueur et en fonction de l'utilisation des équipements

14/22 : Convention de mise à disposition de la piscine Claude Jouve- Collecte Ukraine - MAIRIE DE BERRE L'ETANG

Convention consentie à titre gratuit

15/22 : Convention de mise à disposition du siège du Conseil de Territoire du Pays Salonais - Office de tourisme de Salon-de-Provence

Convention consentie à titre gratuit

16/22 : Avenant n°1 – Marché V19140 – Construction des nouveaux bâtiments du centre de transfert de Salon de Provence – Lot n° 2 : Menuiserie, Serrurerie - SGM BENISTI

Le marché initial était de 21 337.00 € HT soit 25 604.40.00 € TTC. Le nouveau montant du marché est porté à 23 937.00 € HT soit 28 724.40 € TTC, soit une augmentation de 12.19 %

17/22 : Convention d'utilisation de la déchèterie de Mallemort entre la Métropole Aix-Marseille-Provence (Conseil de Territoire du Pays Salonais) et Lubéron Monts de Vaucluse Agglomération (LMV) - LUBERON MONTS DE VAUCLUSE AGGLOMERATION (LMV)

Montant : 6 000 € par mois d'utilisation

18/22 : Marché de prestations intellectuelles – Mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la préparation à la poursuite d'exploitation du CSDND de la Vautubière - ANTEA GROUP

Montant : 56 000 € HT

19/22 : Convention de mise à disposition du siège du Conseil de Territoire du Pays Salonais - Agglopoie Provence Initiative (API)

Convention consentie à titre gratuit

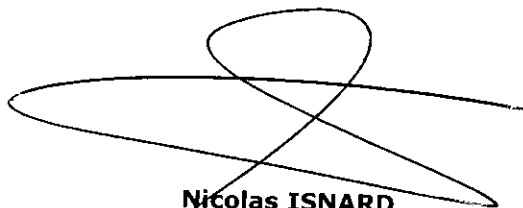
## INFORMATION

Il est donné, à titre d'information, lecture des points suivants, qui seront présentés au Conseil de la Métropole le 5 mai prochain :

- **Modification unilatérale des contrats de concession concernant les nouvelles obligations en matière de laïcité et de neutralité**
- **Approbation des conditions générales d'utilisation pour la saisine par voie électronique des déclarations d'intention d'aliéner (DIA)**
- **GEMAPI - Approbation des modifications statutaires du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (SMBVH) devenant l'EPAGE HuCA**
- **GEMAPI - Approbation des modifications statutaires du Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc (SABA) devenant l'EPAGE MENELIK**

Le Président clôt la séance à 18h45.

A SALON DE PROVENCE, le deux mai deux mille vingt-deux.



**Nicolas ISNARD,**  
Président du Conseil de Territoire

Rappel : le recueil des actes administratifs du Conseil de Territoire est consultable au 281 Bd Maréchal Foch – SALON DE PROVENCE